



Webinaire Médiateur numériques et Maisons France Service 31 janvier 2023

- > Présentation Rénov Habitat Durable : ce qu'est un ECFR ce que n'est pas un ECFR
- > Le parcours idéal du ménage ayant un projet de rénovation
- > Les différents dispositifs d'aides et les différents publics
- > Les supports



Lucile Mirand

Assistante accueil de la maison de l'Habitat

04 75 75 41 25

Anne-Frédérique Couchaud

Cheffe de projet Rénov'Habitat durable



=> Pour trouver le bon Espace Conseil :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>



=



RHD est l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) de 3 territoires

CC PORTE DE DROMARDECHE

46 941 habitants

Densité : 120,9 h/ km²

CC ROYANS VERCORS

9 636 habitants

Densité : 20,3 h/km²

CA VALENCE ROMANS AGGLO

221 737 habitants

Densité : 234 h/ km²

LES ESPACES CONSEIL FRANCE RENOV DANS L'ARDECHE



Rénofuté Nord et Sud Ardèche
04 75 35 87 34
rd07@renofute.fr - sud07@renofute.fr

Rénofuté Centre Ardèche
04 84 79 11 23
centre07@renofute.fr

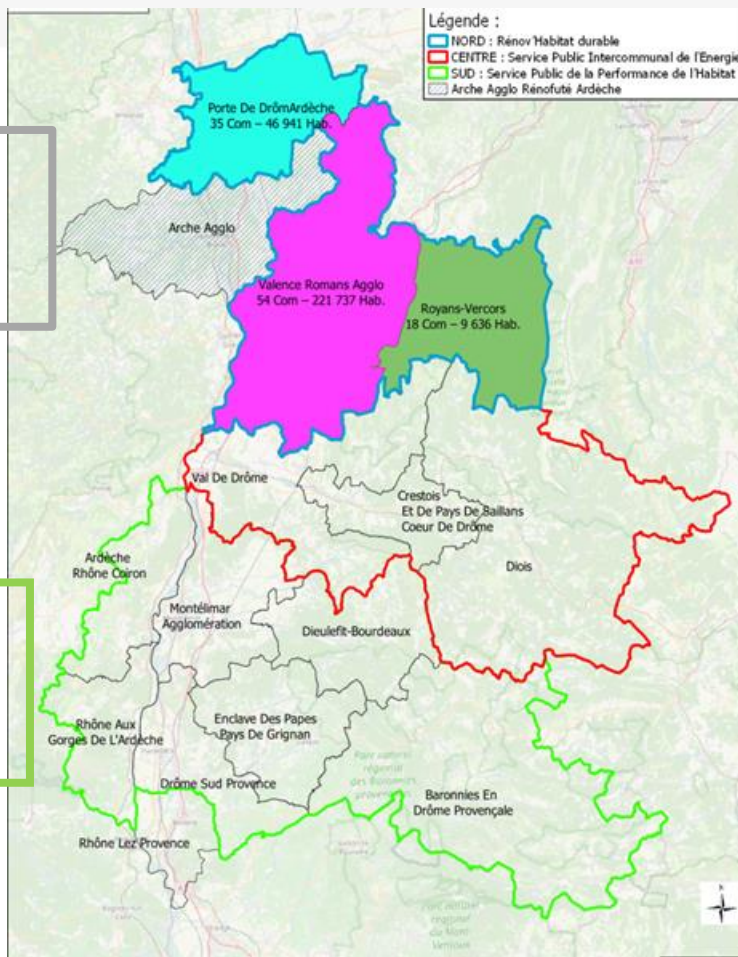


Communes d'
CC Porte de Drôm'Ardèche
Rénov 'Habitat durable
Tel 04 75 02 00 90
www.renov-habitat-durable.fr



LES ESPACES CONSEIL FRANCE RENOV DANS LA DROME

**Communauté d'Agglomération
ARCHE Agglo**
Tel : 04 75 07 07 57
habitat@archeagglo.fr
www.archeagglo.fr



CC Porte de DrômArdèche
Valence Romans agglo
CC royans Vercors
Rénov 'Habitat durable
Tel 04 75 02 00 90
www.renov-habitat-durable.fr

Service Public Intercommunal de l'Énergie
Tel : 09 70 59 05 15
energie.habitat@cccps.fr
www.cccps.fr/poles-de-competences/habitat-amenagement-durable/renovation-energetique-batiments

Sud Drôme **CEDER**
Tel : 04 75 26 22 53
infoenergie@ceder-provence.org
www.ceder-provence.org

Annuaire des espaces conseils France Renov :
<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>



=



Ce que peut faire un ECFR

Information, Conseil :

Quels sont les travaux les plus pertinents ?

Dans quel ordre les réaliser ?

Quels sont les critères techniques à respecter ?

Quel professionnel pour mes travaux ?

Après vérification du profil du ménage :

Information sur les aides mobilisables

Orientation vers un accompagnement pour les projets de rénovation globale

Procédures à suivre pour mobiliser les aides MA PRIM RENOV et CEE



=



Ce que ne fait pas un ECFR

Dépôt ou suivi des demandes d'aides :

Les conseillers n'ont pas la possibilité de déposer les demandes d'aides à la place du ménage et ils n'ont pas accès aux dossiers déposés sur Ma Prime Rénov'
=> c'est la mission d'un AMO et du service Ma Prime Rénov'

Réalisation d'audit énergétique:

=> c'est la mission d'un auditeur (mais nous pouvons vérifier si c'est opportun et donner des subventions à l'audit)

Maîtrise d'œuvre

Les conseillers n'assurent pas la conception d'un projet, le suivi des travaux et la coordination des différents corps de métiers.

=> c'est la mission d'un maître d'œuvre (architecte, bureau d'études ou artisan...)

LES PLAFONDS DE RESSOURCES (HORS ÎLE DE FRANCE) AU 1^{ER} JANVIER 2023



Il s'agit du Revenu Fiscal de Référence de l'année n – 1 (le dernier reçu)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes Bleu	Ménages aux revenus modestes Jaune	Ménages aux revenus intermédiaires Violet	Ménages aux revenus supérieurs Rose	Ménages Violet + 30% (uniquement pour les aides de la CC Porte de Drôme Ardèche)
1	16.229 €	20.805 €	29.148 €	> 29.148 €	Jusqu'à 37.892 €
2	23.734 €	30.427 €	42.848 €	> 42.848 €	Jusqu'à 55.702 €
3	28.745 €	36.591 €	51.592 €	> 51.592 €	Jusqu'à 67.070 €
4	33.346 €	42.748 €	60.336 €	> 60.336 €	Jusqu'à 78.437 €
5	38.168 €	48.930 €	69.081 €	> 69.081 €	Jusqu'à 89.805 €
Par personne supplémentaire	+ 4.813 €	+ 6.165 €	+ 8.744 €	+ 8.744 €	+ 11.367 €

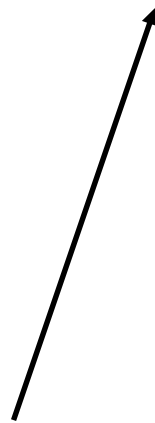
Projet de rénovation simple > sans accompagnement



Le ménage contacte RHD
> Téléphone /mail
et renov-habitat-durable.fr
RHD collecte les informations
permettant de définir le profil du
ménage et son projet



RHD informe le ménage
Conseil technique
Information sur les aides mobilisables
Explication sur la procédure à suivre
pour demander ces aides
> *Directement à l'accueil ou en RDV
conseil*



Le ménage sollicite
des artisans
pour l'établissement de
devis et la réalisation
des travaux



**Annuaire des
professionnels RGE :**
[https://france-
renov.gouv.fr/annuaire-rge](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)

Le ménage dépose ses
demandes d'aides
*S'il rencontre des difficultés
avec l'outil numérique, le
ménage peut se rapprocher
d'un médiateur numérique ou
d'une Maison France Service*



Projet de rénovation globale > avec accompagnement



Le ménage contacte RHD
> Téléphone /mail
et renov-habitat-durable.fr
RHD collecte les informations
permettant de définir le profil du
ménage et son projet



RHD informe le ménage
Conseil technique
Information sur les aides mobilisables
Explication sur la procédure à suivre
pour demander ces aides



RHD oriente le ménage vers un
accompagnement
> Accompagnement chargé de
rénovation RHD pour les ménages aux
revenus intermédiaires et supérieurs
> Opérateur ANAH pour les ménages
aux revenus modestes et très modestes

LE SERVICE RHD POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES 1/2

>>> INFORMATION / CONSEIL

3115 ménages
informés en 2021

2935 ménages
informés en 2022

1164 RV conseil
en 2021

1886 RV conseil
en 2022

A1 - Information de premier niveau :

Physique/tel /numérique - env. 20 min

- **Recueil d'informations** auprès du ménage :
(RFR, localisation, état du bien, type de travaux...)
- **Saisie administrative** sur CRM Mixeur
- **Information sur les aides mobilisables avec compte-rendu envoyé par mail** (éligibilité du ménage aux aides, explication des procédures de demandes d'aides, conseils techniques de base)
- **Prise de RDV** avec un conseiller si nécessaire
(projet global ou besoin de conseils techniques)

A2 –Rendez-vous conseil :

Physique/tel – 45 mn



- **Echange** avec le ménage sur son projet
- **Préconisation de travaux**, conseils techniques, relecture de devis...
- **Information sur aides mobilisables**
- **Orientation vers un accompagnement** pour les projets de rénovation globale
- **Rédaction et envoi du CR de RDV** sous 4 jours
- **Saisie administrative** sur CRM Mixeur

LE SERVICE RHD POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES 2/2

>>> ACCOMPAGNEMENT

- > Ménage aux revenus intermédiaires et supérieurs = Accompagnement RHD
- > Ménages aux revenus modestes et très modestes = Opérateur ANAH
- > ET/OU subventions Audit / Maitrise d'œuvre / AMO pour un accompagnement par un professionnels privés

48 accompagnement RHD
en 2021

120 accompagnement RHD
dont 58 BBC en 2022

Mission commencée à partir de **septembre 2021**

A4 – Accompagnement préalable aux travaux : *Physique/tel/Mail* – 4 h à 10 h -
Environ 3 RDV

- Visite à domicile et analyse du bâti
- Préconisation et priorisation de travaux
- Mise en relation avec groupement d'entreprise ou Maître d'Œuvre
- Aide aux demandes de subventions et prêts
- Suivi post travaux





L'accompagnement des copropriétés :

Durée moyenne d'un projet : 5 ans

Temps de sensibilisation important au début et tout au long du projet, atelier collectif, participation aux A.G., travail avec le syndic

- **64 copropriétés** **informées** et **conseillées**
- **19 copropriétés** **accompagnées**
- **5 copropriétés** ayant **voté** des travaux

Sous forme de subvention :

* **Audit énergétique ou globale** : BE + Archi

* **AMO** : Assistance à Maitrise d'ouvrage via opérateur pour identifications des aides et aide au montage du dossier MPR Copro



À partir de septembre 2023 : un nouvel acteur **MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'**



Actuellement l'accompagnement est obligatoire uniquement pour solliciter les aides Ma Prime Rénov' Sérénité et Loc'Avantages avec travaux.

Au 1er septembre 2023, l'obligation d'accompagnement se généralisera à tous les propriétaires sollicitant Ma Prime Rénov' avec 2 gestes de travaux ou plus, conduisant à un montant d'aide supérieur à 10 000 €

L'accompagnateur apportera son appui à la fois technique (conception des scénarii de travaux, identification des entreprises), financier (mobilisation des différentes aides existantes) et administratif (aide au montage des dossiers).

Tout acteur souhaitant intervenir en tant que Mon Accompagnateur Rénov' devra être titulaire d'un agrément délivré par l'ANAH plus d'information : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15918>

2 types de ménage > Propriétaires occupants - Propriétaires bailleurs

4 profils en fonction des revenus >

Très modestes – Modestes – Intermédiaires - Supérieurs

2 types de projet > projet de rénovation « simple » - projet de rénovation globale

Propriétaires occupants - projet de rénovation « simple »

Très modestes – Modestes – Intermédiaires - Supérieurs

=> **Ma Prime Rénov' par poste + CEE par poste + Aides locales**

Propriétaires occupants - projet de rénovation globale : gain énergétique 35%

Très modestes – Modestes

=> **Ma Prime Rénov' Sérénité + CEE + Aides locales**

Ou Ma Prime Rénov' par poste + CEE par poste + Aides locales

Propriétaires occupants - projet de rénovation globale : gain énergétique 55%

Intermédiaires - Supérieurs

=> **Ma Prime Rénov' rénovation globale + CEE rénovation globale + Aides locales**

Ou Ma Prime Rénov' par poste + CEE par poste + Aides locales

Propriétaires bailleurs - projet de rénovation « simple »

Très modestes – Modestes – Intermédiaires - Supérieurs

=> **Ma Prime Rénov' par poste + CEE par poste + Aides locales**

Propriétaires bailleurs - projet de rénovation globale : gain énergétique 35% et conventionnement

Très modestes – Modestes – Intermédiaires - Supérieurs

=> **Loc'Avantages avec travaux* + CEE + Aides locales**

* Conventionnement du logement avec l'ANAH

Propriétaires bailleurs - projet de rénovation globale sans conventionnement

Très modestes – Modestes – Intermédiaires - Supérieurs

=> **Ma Prime Rénov' par poste ou globale + CEE par poste ou globale + Aides locales**

Ma Prime Rénov' = aide publique nationale à la rénovation énergétique pour les logements de plus de 15 ans

Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) ou Primes énergie = certificats obtenus en faisant réaliser des travaux d'économie d'énergie qui peuvent être valorisés auprès d'un acteur privé au choix

Aides locales = aides proposées par les collectivités territoriales, elles sont propres à chaque territoire

Eligibilité :

Tout propriétaire occupant et/ou bailleur* à condition d'être une personne physique et d'avoir son propre foyer fiscal. Le logement doit être construit depuis plus de 15 ans et occupé ou loué à titre de résidence principale

* Propriétaire de plein droit ou titulaires d'un droit d'usage et d'occupation (ex : usufruitier...)

Etapes pré-requises : avoir identifié son besoin en matière de travaux, s'être renseigné sur les aides disponibles, avoir choisi un devis d'un artisan RGE et avoir déposé sa demande de CEE

Les grandes étapes



1. Vérifier mon éligibilité



2. Créer mon compte



3. Déposer ma demande d'engagement



4. *Optionnel* : Déposer une demande d'avance



5. Faire réaliser ses travaux



6. Déposer une demande de paiement

ELIGIBILITE ET CREATION D'UN COMPTE

1. Vérifier mon éligibilité > le demandeur sélectionne son profil (P/O – P/B), il vérifie son éligibilité en renseignant son nom de famille, sa date de naissance, son numéro fiscal et son revenu fiscal de référence. Il renseigne également la composition et le revenu total de son foyer et vérifie l'éligibilité du logement

Attention : l'identité du demandeur (nom et prénom) choisie à cette étape devra être la même que celle du devis, de la facture et du RIB

2. Créer mon compte > le demandeur crée son compte avec une adresse mail qui servira d'identifiant et qui sera utilisée pour les échanges avec les services instructeurs

Si le demandeur dispose déjà d'un compte il devra se connecter au compte existant

ENGAGEMENT

3. Déposer ma demande d'engagement > le demandeur complète et dépose son dossier. Il reçoit un accusé de réception de sa demande

A cet étape le demandeur peut désigner un mandataire qui montera et déposera le dossier à sa place

Attention : 1 seul dossier simultanément (un dossier peut porter sur plusieurs postes de travaux)

<<< Instruction de la demande d'engagement > des justificatifs complémentaires peuvent-être demandés.

En fin d'instruction le demandeur reçoit une notification d'octroi ou de rejet de sa demande >>>

4. Optionnel : Déposer une demande d'avance > réservé au ménages très modestes sous conditions

<<< Faire réaliser ses travaux >>>

SOLDE

5. Montage et dépôt de la demande de solde > après réalisation de l'ensemble des travaux le demandeur (ou mandataire) dépose la demande de solde.

En cas d'évolution du projet de travaux entre l'engagement et le solde, le demandeur peut mettre à jour les informations de son dossier (nouvelle entreprise de travaux, annulation de certains type de travaux...)

<<< **Instruction de la demande de solde** > des justificatifs complémentaires peuvent-être demandés.

L'instruction peut donner lieu à une acceptation, un retrait partiel ou un retrait total

En fin d'instruction le demandeur reçoit une notification de versement total ou partiel (avec explication si retrait partiel) ou une notification lui expliquant le motif du retrait total de sa prime >>>

+ **d'info** : Guide instruction MPR + Guide pas à pas MPR

Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) ou Primes énergie : la demande doit-être déposée sur le site Internet dédié de l'opérateur choisi

- > Ces aides sont parfois directement déduite du devis, elles apparaissent dans ce cas avant la ligne du cout total TTC des travaux
- > La demande doit impérativement être déposée avant signature du devis
- > Recherche internet type « prime énergie », « prime CEE ». Le choix de l'organisme est totalement libre, les montants des aides CEE pouvant légèrement varier entre chaque opérateur.
- > Suite au dépôt de la demande, le ménage reçoit instantanément par mail la confirmation de prise en compte et le cadre de contribution (document précisant le montant qui lui sera alloué)

Les aides locales : se référer aux règlements d'aides qui sont sur notre site:

<https://www.renov-habitat-durable.fr/je-finance-mon-projet/mes-aides-locales>



Les supports remis aux ménages après contact avec RHD

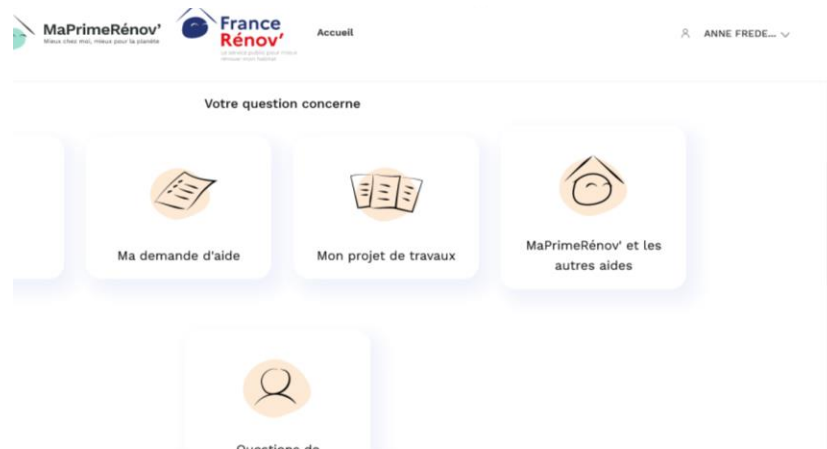
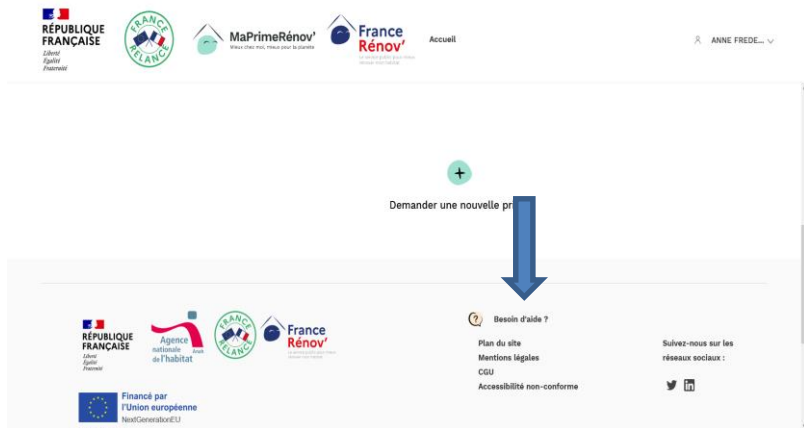
- > Compte-rendu de l'échange (mail type ou CR RDV)
- > Guide des étapes d'un projet de rénovation (voir en pièce jointe)
- > Autres ressources sur notre site internet : <https://www.renov-habitat-durable.fr/je-finance-mon-projet/autres-ressources>

Les supports pour demander Ma Prime Rénov'

- > [Guide pas à pas Ma Prime Rénov'](#) – support grand public
- > Guide de la relation usager local : Mode d'emploi d'instruction Ma Prime Rénov' – support à destination des ECFR (voir en pièce jointe)

DIFFICULTES DANS UN DOSSIER MA PRIME RENOV

- **Difficulté dans le dépôt ou le suivi d'un dossier MPR**
 - Assistance Ma Prime Rénov' : 0 808 800 700 (numéro Grand public)
 - Ou **formulaire de contact accessible depuis l'interface Ma prime Rénov du propriétaire** (après s'être connecté avec ses identifiants)



DIFFICULTES DANS UN DOSSIER MA PRIME RENOV



Accueil ANNE FREDE...

MAJESTY RENOV

Questions de professionnels et de mandataires

Dépôt d'une demande d'aide Les étapes de mon projet Assistance par un tiers (mandataire) Définition de mon projet

Accueil ANNE FREDE...

Vous n'avez pas trouvé votre réponse ?

Nous contacter →

Besoin d'aide ? Plan du site Suivez-nous sur les

Accueil ANNE FREDE...

Contactez nous !

Remplissez ce formulaire ou téléphonez-nous au 0 800 800 700*
 Après le dépôt de votre dossier MaPrimeRénov, vous recevrez une information sous 3 semaines. Nous vous invitons, pour ce délai, si besoin, à nous contacter. Les conseillers France Rénov* sont également là pour vous informer et vous conseiller en toute indépendance, dans plus de 400 Espace Conseil France Rénov* partout en France. Retrouvez l'Espace Conseil France Rénov* le plus proche de chez vous sur <https://france-renov.gouv.fr>
 * Service gratuit - prix d'un appel

Je suis

Ma demande porte sur

Mon prénom et mon nom

Mon adresse mail

Si malgré ces démarches pas de solutions trouvées :

- joindre une des conseillères de la maison de l'Habitat au 04 75 75 41 25 (numéro à ne pas communiquer au grand public) et elle vous mettra en contact avec la HOT LINE des instructeurs de l'ANAH réservé au ECFR si elle n'a pas pu donner une réponse.
- **Si une situation est compliquée et dure depuis plusieurs semaines** envoyer un mail à renov-habitat-durable@valenceromansagglo.fr en indiquant :
 - Numéro de dossier : MPR XXX
 - NOM
 - Prénom
 - adresse
 - dates clefs (dépôt , relance...)
 - et qq lignes qui expliquent la situationafin que l'on puisse faire remonter à l'Anah national.



Mon inscription en 4 étapes



Une personne de l'entourage ou une structure peut-être désigné comme mandataire administratif ou financier

Plus d'info sur: [MaPrimeRenov'](#)



RÉNOVER MON HABITAT DURABLEMENT



« Des aides à l'isolation, c'est bon pour mon budget, c'est bon pour la planète ! »



« Avec Rénov' Habitat Durable, je suis conseillé et accompagné dans mon projet de rénovation »



Nous orienter les porteurs de projets :

Tel 04 75 02 00 90

Mail: renov-habitat-durable@valenceromansagglo.fr

Lundi au vendredi 9 h – 12h
et mardi et jeudi 13 h – 17 h

Formulaire de contact : <https://www.renov-habitat-durable.fr/nous-contacter>

NOUVEAU !

Tous les conseils pour
vos travaux de rénovation sur
[renov-habitat-durable.fr](https://www.renov-habitat-durable.fr)

